

GUIDE DES CONSIGNES SANITAIRES ET ORGANISATIONNELLES – MMG

Accès au campus/au bâtiment

Accès au Campus :

- deux roues et véhicules : autorisés avec badge.
- Piétons : à côté de la loge avec contrôle systématique par les gardiens (étudiants interdits).

Accès Fac médecine : Entrée au niveau du grand hall (2 entrées, 1 sortie). Les portes resteront ouvertes.

Les ascenseurs bleu et vert pourront être utilisés pour monter, le rouge pour descendre, avec présence d'un seul agent ou port de masque obligatoire si plus d'une personne.

Distanciation physique

Vous devez respecter une distance minimale de 1,5 mètre entre les autres et vous. Le nombre minimum de m² par personne présente simultanément dans le même espace permettant d'évoluer dans le respect des règles de distanciation physique est de 4m². Lorsqu'il existe un risque de rupture accidentelle de cette distanciation, le port du masque est obligatoire (zones de circulation par exemple).

Les regroupements et les réunions de plus de 10 personnes sont interdites.

EPI

Masques :

Vous pourrez retirer un kit de 4 masques en tissu lavables fourni par les tutelles (Inserm et AMU) le jour de votre reprise au secrétariat de l'unité. Ces masques sont lavables 50x à 60°C.

Le port du masque est obligatoire dans les zones où le respect de la distanciation physique ne peut être garanti (zones de circulation ou petite pièce de manipulation par exemple).

L'utilisation de ces masques est soumise elle aussi à un certain nombre de règles garantissant son efficacité :

- Les masques doivent être entretenus selon les indications du fabricant
- Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez
- Les mains ne doivent jamais toucher le masque quand il est porté

- Le sens dans lequel il est porté doit être respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.
- Procéder à un lavage des mains avant de mettre un masque et après son retrait

Blouses :

Le port de la blouse est obligatoire dans les laboratoires. Ces blouses doivent être individuelles et nominatives.

Gants :

Le port des gants en dehors des zones de laboratoire n'est pas recommandé. Ils donnent un faux sentiment de protection et deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gants, le risque de contamination est égal voire supérieur.

Circulation

Dans les zones de circulation, où il existe un risque de rupture des règles de distanciation physique, il est obligatoire de porter un masque.

Afin d'éviter la manipulation des poignées de porte ou des digicodes, les portes des locaux seront laissées ouvertes dans la mesure du possible. Si ce n'est pas possible, utiliser préférentiellement votre badge plutôt que le digicode.

Les portes d'accès aux sanitaires devront rester ouvertes.

En cas de contact direct avec un objet commun (poignées, digicode...), il est demandé de procéder à son nettoyage avant et après manipulation à l'aide de lingette ou papier imprégnés d'alcool ou de désinfectant. Des sprays ou des lingettes désinfectants ont été répartis dans les locaux à cet effet.

Hygiène

L'hygiène des mains est primordiale en cette période. Un lavage des mains (savon ou solution hydroalcoolique) doit être réalisé toutes les 2h minimum. Des flacons de solution hydroalcoolique ont été répartis dans les locaux à cet effet.

Il vous est demandé de procéder à un nettoyage des objets communs (poignées de porte / frigo / congélateur, claviers d'ordinateur / imprimante / photocopieuse, interrupteurs, digicodes, robinets, machine à café, micro-ondes) avant et après utilisation à l'aide de lingette ou papier imprégnés d'alcool ou de désinfectant. Des sprays ou des lingettes désinfectants ont été répartis dans les locaux à cet effet.

Les pièces fermées doivent être aérées au minimum 15min toutes les 3h.

Travail en condition d'isolement

Les horaires de travail dans l'unité restent les horaires habituels (7h-19h30).
Les autorisations de travail en dehors de ces horaires (WE et jours fériés) devront se faire selon le protocole habituel, au moins 5j avant, être limitées aux astreintes, et établie pour un jour précis (et non pour une période de 3 mois comme habituellement). Elles ne pourront être accordées que pour 2 personnes, en alternance et au maximum par équipe ou plateforme. (nouvelle fiche de demande d'autorisation téléchargeable sur le site HS de l'unité : <http://hygiene-securite-umr1251.com/> - Risques spécifiques – Travail isolé)

Pièces communes

Veillez-vous reporter aux consignes que vous avez reçues des responsables des différentes plateformes : culture, animalerie, microscopie, histologie.

Restauration

Interdiction de prendre les repas dans la pièce « cuisine ». Les repas doivent être pris en extérieur ou individuellement dans son bureau.
Le travail en demi-journée doit être favorisé pour éviter d'avoir à se restaurer sur place.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet dédié à l'Hygiène et la Sécurité : <http://hygiene-securite-umr1251.com>